

Recidive en exces de vitesse

Par catinette, le 16/01/2015 à 15:03

bonjour,

je souhaiterai savoir s'il y a une peine encourue pour 6 infractions consécutives en 3 jours pour des exces de vitesse inferieure à 20 kilometres heures en dehors de la pertes d'un point à chaque fois et de l'amande.

Merci

Par LESEMAPHORE, le 16/01/2015 à 15:38

Bonjour catinette.

Il n'existe pas de récidive légale, et donc de peines aggravées pour les infractions des 4 premières classes.

D'autre part pour la classe 5 et les délits,

le premier terme de la récidive doit avoir la force de chose jugée.

Par catinette, le 16/01/2015 à 15:46

Bonjour LESEMAPHORE,

Merci beaucoup pour votre réponse qui confirme ce que je pensais. Bonne fin de journée Catinette